

Pays : France

Périodicité: Trimestriel





Date : NOV/DEC 15Page de l'article : p.18-19
Journaliste : Corine Chapelain-

Rotter

Page 1/2

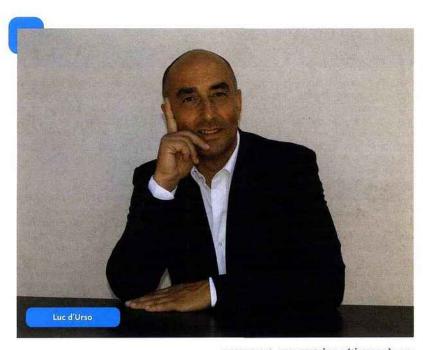




EXTERNALISER SES DONNÉES DANS LE CLOUD

OUI, MAIS EN ÉTANT VIGILANT!

Si les données de l'entreprise constituent son bien le plus précieux, confier ce bien inestimable à un tiers nécessite de bien choisir son partenaire. Ce qu'il faut savoir avant toute prise de décision. Entretien avec Luc d'Urso, PDG de <u>WOOXO</u>, société française spécialisée dans les solutions de sauvegarde sur site, Cloud et Hybride.



La rédaction: De manière générale, que peut-on dire aujourd'hui de l'externalisation des données dans le Cloud?

Luc d'Urso: Au départ, les solutions d'externalisation dans le Cloud ont été démocratisées par les usages Grand Public mais comme elles étaient gratuites, les très petites structures s'en sont rapidement emparées, faute de budget! L'usage du Cloud est donc étroitement lié à la taille de l'entreprise et, de ce fait, il touche principalement aujourd'hui les structures qui emploient moins de cinq personnes. Ensuite, au sein des PME-PMI, je pense que pour l'heure son adoption est un échec, car celles-ci conservent une certaine réticence à son égard.

La rédaction : Pourquoi et sur quoi repose cette réticence, selon vous ?

Luc d'Urso: Le Cloud pour le Grand Public a ouvert une brèche: celle de la sécurité. Le service est certes gratuit, mais les données hébergées sont potentiellement susceptibles d'être exploitées à tout moment. Et pour les clients, cette contrepartie à la gratuité n'est pas toujours lisible. Même si c'est la réalité... Bien entendu, cette éventuelle exploitation ne se fait pas à leur insu. Elle figure même de façon très détaillée dans les conditions du contrat, sauf que ces conditions générales sont rarement lues... Les PME-PMI ont parfaitement conscience de leurs besoins de solutions professionnelles, mais leur hésitation repose aussi sur les récents événements touchant au piratage de données subi par certaines grandes entreprises, comme Sony, Orange ou encore certaines organisations gouvernementales pourtant bien structurées pour lutter contre la cyber criminalité. Des événements largement relayés par la presse et qui ne sont pas faits pour les rassurer puisque ces PME/PMI ne disposent bien souvent d'aucunes ressources dédiées à la sécurité informatique.

La rédaction : Le frein sécuritaire paraît évident, mais je suppose qu'il n'est pas le seul?

Luc d'Urso: En effet, le second est la disponibilité des données ou applications hébergées dans le Cloud, celle-ci reposant pour partie sur la capacité des liens Télécom. Je prendrais le cas de clients déçus qui, ayant fait le choix d'une architecture hébergée dans le Cloud et qui, faute d'un débit internet suffisant, attendent parfois dix minutes pour imprimer une simple page sur leur imprimante locale! On a simplement omis de leur préciser que l'accès rapide à l'information est gourmand en capacité télécom! La disponibilité dépend également de la qualité de l'infrastructure proposée par l'hébergeur. Le Cloud permet en effet d'héberger des données, des applications ou du matériel. Tout cela regroupé autour de termes quelque peu barbares : mode SaaS (Software as a service), mode IaaS (Infrastructure as a service) pour les infrastructures et mode PaaS (Platform as a service) pour les applications. En résumé, on peut en théorie héberger l'ensemble d'une société dans le Cloud.



Pays : France

Périodicité: Trimestriel

Date: NOV/DEC 15 Page de l'article: p.18-19

Journaliste: Corine Chapelain-

Rotter



Page 2/2

WOOXO EST UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE CRÉÉE EN JANVIER 2010.

Elle est spécialisée dans l'édition de logiciels de sauvegarde, synchronisation et partage de fichiers hébergés sur le site de ses clients, en mode Cloud ou Hybride.

La société est basée à La Ciotat. Elle emploie 34 personnes.

WOOXO fait partie du Pôle Mondial de Compétences des Solutions Communicantes Sécurisées qui est à Rousset (13). Ce pôle regroupe 280 entreprises spécialisées dans la sécurité.

Ses clients: des entreprises employant de 5 à 300 personnes.

Principaux partenaires distributeurs : Ricoh, Toshiba ou encore le grossiste informatique Config, spécialisé dans la sécurité informatique.

WOOXO propose des abonnements mensuels avec nombre de postes et utilisateurs illimité, le coût étant ainsi connu dès la signature du contrat et sans surprise, quelle que soit l'évolution de l'entreprise.

Membre du programme gouvernemental Transition Numérique, Wooxo figure dans le TOP 250 des éditeurs de logiciels français et dans le TOP 7 des éditeurs leaders du marché de la sauvegarde en 2014 (Cabinet d'Etude Markess). Plus d'infos sur : www.wooxo.fr

La rédaction : Mais aucun hébergeur, même le plus sérieux, ne peut garantir un taux de disponibilité de 100 %. Généralement, il garantit une disponibilité de l'ordre de 99,99%, ce qui est quasiment parfait... Alors ?

Luc d'Urso : Ce n'est pas comme cela qu'il faut aborder le problème. Souvent les hébergeurs annoncent en effet une disponibilité de 99,99 %. Cela pour masquer certaines difficultés... car deux chiffres après la virgule ne suffisent pas à répondre de façon vraiment efficace à cette question. Gardez à l'esprit que 1 % équivaut à trois jours et demi d'indisponibilité potentielle dans l'année. Il faut aller chercher, si possible 99,995 % ... Imaginez, par exemple, une société de vente en ligne sur Internet qui, du fait d'un data center injoignable, se trouve dans l'impossibilité de lancer ses promotions de fin d'année juste le week-end avant Noël! D'où la nécessité d'une troisième décimale qui limite ainsi cette indisponibilité à seulement quelques heures. C'est la raison pour laquelle on ne s'improvise pas hébergeur de données car cela requiert de très lourds investissements pour garantir la disponibilité et donc la redondance des infrastructures, des liens télécoms et d'EDF.

La rédaction: Globalement, les données hébergées dans le Cloud appartiennent à l'entreprise... Elle peut donc à tout moment en demander la restitution... Concrètement, comment cela se passe-t-il?

Luc d'Urso: En effet, l'entreprise peut demander la restitution de ses données mais encore faut-il que celles-ci lui soient redonnées dans un format exploitable... On parle là, de réversibilité. Lorsqu'une entreprise fait appel à un prestataire de Cloud pour du stockage ou des applications, il faut qu'elle s'assure de pouvoir récupérer ses données à tout moment quelle qu'en soit la raison et surtout de manière autonome. Les juridictions étant différentes d'un pays à l'autre, la nature du contrat s'avère être primordiale.

La rédaction : Vous pouvez préciser ?

Luc d'Urso : Imaginez un litige entre une entreprise et son hébergeur. Par exemple pour un problème de facture non réglée. En attendant le règlement de l'impayé, l'hébergeur bloque la restitution des données. En France, l'entreprise peut passer par le Tribunal de Commerce et l'hébergeur sera contraint de procéder à leur restitution. Mais si cet hébergeur est en Californie le client devra faire appel à un juge californien, connaître la procédure de référé de l'état de Californie et disposer ensuite des moyens nécessaires pour effectuer sa démarche. D'où l'intérêt de passer par un hébergeur européen... Pas pour des raisons de chauvinisme, mais par souci d'efficacité et pour bénéficier d'une réaction rapide en cas de li-

La rédaction : Aujourd'hui les plus gros data centers sont américains. Sait-on ce que cela représente en terme de stockage ?

Luc d'Urso: Les Etats-Unis stockent plus de la moitié des données de la planète. Et ce, sans que les clients soient véritablement sensibilisés aux difficultés qui peuvent survenir en cas de problèmes. Il en va de même en matière de confidentialité. Imaginez un nouveau brevet en cours de publication. Avant de le déposer, le créateur décide de le

WOOXO SE LANCE SUR LE MARCHÉ ITALIEN

Illustration de son ambition européenne, WOOXO vient d'annoncer le développement de son activité en Italie. Pour mener à bien cette entreprise la société a signé mi-octobre 2015, un accord de distribution avec Ricoh Italie qui commercialisera dorénavant, via son réseau d'agences, les solutions Wooxo (YooBackup, YooFind et YooSync) sur tout le territoire italien. Pietro Pugliese prend la Direction des Affaires Italiennes Wooxo. Sa mission : soutenir le réseau Ricoh et mettre en place un réseau de revendeurs.

soumettre à un avocat. Pour cela il utilise Gmail, Internet Explorer, MSN, Hotmail... De son côté, l'hébergeur a répertorié parmi ses mots clés, le mot Brevet. Dès que le mail est envoyé, son contenu est alors aussitôt repéré... Et si l'hébergeur est sous juridiction américaine, ce mail pourra être aussitôt transmis au FBI, si celui-ci en fait la demande, bien entendu... Ce mail, simplement destiné à un avocat en France, sera soumis au Patriot Act ! L'hébergeur ne pourra pas s'y opposer puisque que la juridiction américaine le permet... Par contre en Europe, et ce même en dépit de la Loi sur le Renseignement, il faudra motiver la procédure et démontrer que cette communication contient une menace tangible pour la Société Civile. Notre recommandation est donc : garantissez-vous que votre contrat repose bien sur une juridiction locale, tout comme le lieu de stockage de vos données. En effet, en dépit d'implantations en Europe, les centres d'hébergement américains demeurent assujettis à la juridiction américaine.

Propos recueillis par Corine Chapelain-Rotter